



# Groupe de suivi de l'intégration des mares dans la gestion forestière du massif de Sénart

Direction conjointe : Société Batrachologique de France (SBF)  
et Collectif associatif, Sénart Forêt du III<sup>e</sup> Millénaire (SFMIII)



juin 2010 v 1-0

## Compte-rendu de la sortie du 18 mai 2010 du Groupe de suivi de l'intégration des mares dans la gestion du massif de Sénart (Essonne)

Rédacteur : Gérard HERBUVEAUX

La **reproduction ou la diffusion, intégrale et conforme**, de ce document est **libre**. La publication d'une version partielle ou modifiée **doit** être autorisée par l'auteur et les associations éditrices.

### Présentation et contexte

Le plan de gestion des mares de Sénart [2] a été approuvé à la fin de l'année 2009. Il intègre l'essentiel des propositions [5] du *Groupe de suivi de l'intégration des mares dans la gestion du massif de Sénart*, animé conjointement par la Société Batrachologique de France (SBF) et par le Collectif associatif, Sénart Forêt du III<sup>e</sup> Millénaire (SFMIII).

**L'intégration de la gestion des mares dans l'exploitation courante de la forêt est un des éléments novateurs de ce plan de gestion expérimental.** Plus classiquement, il actualise et complète **les mesures de protection des mares** qui avaient été définies par l'Office National des Forêts dès 1998 mais qui avaient ensuite été souvent oubliées.

La sortie d'étude du 18 mai 2010 du *Groupe de suivi de l'intégration des mares dans la gestion du massif de Sénart* est la première depuis l'approbation de ce plan de gestion. Cette sortie d'une demi-journée avait principalement pour but d'évaluer les difficultés de mise en œuvre des **mesures de protection des mares**.

Lors de cette sortie ont été visitées les exploitations en cours dans les parcelles 165 et 157, dans la parcelle 193 ainsi que des travaux faits par un cessionnaire autour du complexe de la Mare du Capitaine (à la limite des parcelles 194 et 196). Les deux coupes ont fait l'objet de ventes sur pied avant l'approbation du plan de gestion. Les mesures de protection des mares ne pouvaient donc, à l'évidence, figurer dans le cahier des charges de ces ventes. C'est pourquoi, nous avons limité nos observations au seul respect des «mesures de bon sens».

Ont participé à cette sortie (par ordre alphabétique) :

- Bernadette DEGOVE, Société Batrachologique de France (SBF)
- Gérard HERBUVEAUX, Société Batrachologique de France (SBF)
- Jean-François PONGE, Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN)
- Michel TANANT, Office National des Forêts (ONF)

### Les zones visitées

#### Les parcelles 165 et 157

Lors de la visite, l'exploitation était en cours au sud-ouest de la Route Forestière d'Orléans.

Cinq mares *ordinaires*, situées dans la partie de la coupe où les abattages étaient terminés, ont été visitées. Compte tenu de la période d'intervention, le niveau de l'eau dans les mares avait baissé

depuis le début de l'exploitation.

Nous avons rencontré le responsable du chantier. Il nous a indiqué que l'ONF avait attiré son attention sur la nécessité de protéger les mares. Cependant, il paraît n'avoir reçu ni information précise sur les mesures générales de protection des mares ni information sur la localisation des mares, pourtant intégrée au Système d'Information Géographique (SIG) depuis 2001 [9].

Il nous a montré la difficulté voire l'impossibilité d'éviter que certains arbres ne tombent dans la mare lors des abattages.

Pour 4 des mares étudiées, nous avons noté un effort pour effectuer des abattages directifs évitant les mares. La quantité de bois présente dans les mares reste «acceptable» compte tenu des circonstances. On notera que ces 4 mares sont en eau ou faciles à identifier. Il n'en va pas de même pour la mare 5-05, que nous avons découverte entièrement cachée par des houppiers non débités sur une hauteur de plusieurs mètres. Cette mare est beaucoup plus difficile à reconnaître et, de plus, **traversée par un cloisonnement d'exploitation (!)**. Cette coupe a suscité de nombreuses plaintes émanant des riverains. Il est probable qu'elles aient entraîné une vigilance accrue de la part de l'exploitant.

On notera que les deux cloisonnements qui encadrent la mare 5-06 passent sur les berges de la mare sans la contourner.

Nous avons croisé deux agents de l'ONF qui devaient marquer des cloisonnements dans ce secteur. Ils nous ont indiqué qu'ils avaient bien reçu pour consigne de contourner les mares lors de l'établissement des cloisonnements. Cependant, ils ne possédaient aucune donnée cartographique donnant la localisation des mares connues. Nous leur avons montré, par l'exemple de la mare 5-05 traversée par un cloisonnement, que certaines de ces mares étaient difficiles à reconnaître lorsqu'elles étaient à sec.

### **L'intervention d'un cessionnaire**

Le «complexe» de la Mare du Capitaine est formé des mares 17-14 (Mare du Capitaine), 17-15 (la «pêcherie»), 17-13 et du «canal» qui les relie. Il est situé à la limite des parcelles 194 et 198. Si seules les mares 17-14 et 17-13 ont été identifiées comme mares *singulières*, il a été retenu de considérer l'ensemble du site comme *singulier*.

La coupe réalisée en 2009 dans les parcelles 194 et 198 a servi d'exemple pour définir la prise en compte des mares *singulières* lors des exploitations (cf. §3 in [5]) : il avait été retenu de faire procéder à la coupe des arbres de fort diamètre lors de l'exploitation et de couper les brins de faible diamètre lors des travaux de génie écologique à réaliser après la fin de l'exploitation. Une partie de ces travaux ont été réalisés lors d'un chantier écologique coopératif, la majeure partie du travail consistant cependant en l'évacuation des rémanents abandonnés lors de l'exploitation. Christophe BRIOU avait proposé alors de faire réaliser la coupe des brins fins restants par un cessionnaire, à charge pour celui-ci d'assurer l'évacuation des rémanents.

Le cessionnaire a commencé son travail à la fin de 2009 alors que les mares concernées étaient à sec. Il a procédé alors à l'évacuation de la majeure partie du bois de chauffage.

Lors de la visite du 18 mai 2010, le chantier venait de reprendre après une longue interruption. Quelques brins baignaient dans le canal et dans la mare 17-03. Une quantité assez importante de rémanents étaient présents autour du canal.

### **La parcelle 193**

L'abattage a commencé au début 2010 et est maintenant terminé. Les pins sylvestres ont été retirés de la vente. L'exploitation est actuellement interrompue. D'importantes quantités de bois façonnés sont encore présents sur le parterre de la coupe. Lorsque les abattages ont été réalisés, les mares étaient à sec ou avec un faible niveau d'eau.

Nous avons visité les 6 mares référencées de cette parcelle. Quatre d'entre elles sont des mares *ordinaires*, 2 d'entre elles sont des mares *singulières*. Toutes les mares étaient en eau, sauf la mare 17-04<sup>1</sup>. Il semble que dans tous les cas, les abattages aient été faits volontairement en direction de la mare. Dans toutes les mares en eau, des bois ayant fait l'objet d'un début de façonnage baignent dans l'eau. La quantité de bois présente ne paraît dépendre que du nombre d'arbres à abattre.

L'importance des bois présents dans les deux tourbières retenues comme mares *singulières*, la mare 17-05 et surtout **la mare 17-01 dite Mare à Blechnum** (cf. p.8 in [6]), justifie que soient conduits de difficiles travaux de remise en état. La situation est particulièrement dramatique pour la Mare à Blechnum où on observe des arbres entiers dont l'un d'un diamètre d'au moins 60 et où des arbres non martelés ont été abattus. Ces abattages supplémentaires entraînent une mise en lumière excessive compromettant tant l'installation des sphaignes que celle de *Blechnum spicant*, plante rare de l'Essonne présumée disparue de Sénart jusqu'à ce qu'un jeune plant ne soit (re)découvert par Bernadette DEGOVE en 2009.

Il est proposé que ces travaux soient réalisés lors de l'abaissement saisonnier du niveau de l'eau dans ces mares et qu'ils soient réalisés par l'Office National des Forêts, si possible aux frais de l'exploitant, qui paraît incapable d'effectuer des travaux aussi délicats.

## Conclusions et préconisations

**Les 2 exploitations visitées le 18 mai 2010 permettent de dessiner un état 0 quant au respect «spontané» des mares lors des travaux forestiers :**

- **Sur les 11 mares visitées, 2 nécessitent d'importants travaux de remise en état**, 8 autres comportaient des bois dans les mares.
- Le tracé des cloisonnements n'est guère meilleur. Le contournement de la mare par les cloisonnements n'est pas respecté dans un cas, une autre mare est même traversée par un cloisonnement. Ces préconisations du guide PROSOL [7] ne datent il est vrai que du début 2009.

Cet **état 0** diffère peu des observations faites lors de l'élaboration du plan de gestion des mares.

Ce plan de gestion précise clairement que le respect des mesures de protection des mares est un **prérequis** à la mise en œuvre des autres mesures préconisées :

*Le maintien d'un réseau fonctionnel de mares dans le massif de Sénart suppose d'abord une **réduction drastique des dégradations anthropiques subies par les mares** dans la période récente. Si une partie de ces actions, telles que les apports de bois et de déchets dans les mares, sont le fait des visiteurs de la forêt, **une dégradation significative a pu avoir lieu à l'occasion des travaux forestiers.***

Pour améliorer la prise en compte des mares lors des travaux forestiers, nous proposons donc des mesures juridiques ainsi que des actions de formation et d'information :

1. L'élaboration d'un document court récapitulant les mesures de protection des mares à prendre en compte lors des travaux et exploitations. Ce document devra préciser que les mesures concernant les mares s'appliquent dans **la totalité de la cuvette** où se trouve la mare. L'attention des lecteurs devra être attirée sur le fait que certaines mares sans eau peuvent être très difficiles à identifier. Ce document devra préciser que, pour les mares *singulières* et/ou figurant sur la sélection des sites d'étude «tourbières», ces mesures sont d'application stricte et que si des travaux de remise en état s'avéraient nécessaires, ils seraient réalisés par l'Office National des Forêts aux frais des responsables.

Ce document devra être transmis au service en charge de la commercialisation des bois pour être intégré aux contrats concernant les travaux et exploitations. Il devra également être remis à tous les opérateurs concernés par ces travaux et exploitations, sous-traitants et cessionnaires compris.

<sup>1</sup>La mare 17-04 paraît avoir été en eau la dernière fois en 2002 ou 2003. Elle devrait sans doute être ajoutée à la liste des mares à rénover.

2. La poursuite des actions de formation sur les mares au profit des personnels de l'ONF concernés par les travaux et exploitations. Les formations réalisées en 2009 ont déjà permis d'améliorer la sensibilisation des personnels à cette problématique.
3. La remise aux intervenants concernés, dès qu'elle sera disponible, de la carte «touristique» du massif de Sénart actuellement en cours d'élaboration. Cette carte comportera la totalité des mares référencées dans le Système d'Information Géographique (SIG). Nous proposons que figurent en orange les mares *singulières* et les sites d'étude «tourbières» et en bleu les autres mares *ordinaires*.

### Prochaines sorties d'étude

La **prochaine sortie** du *groupe de suivi de l'intégration des mares dans la gestion du massif de Sénart* aura lieu :

Mardi 14 septembre 2010 de 9 heures 30 à 18 heures

Rendez-vous Parking des Bosserons à Montgeron

(Accès par la Pyramide de Brunoy, tourner à gauche au premier carrefour)

Cette sortie pourrait permettre d'évaluer les premiers effets de la mise en œuvre du plan de gestion des mares de Sénart. Elle devrait également tenter d'évaluer l'impact des **remontées biogéochimiques** sur l'alimentation en eau des mares. L'importance de ce phénomène n'a été identifiée que lors de la sortie du groupe d'étude des landes de Sénart du 8 mai 2010 (cf. [8]). Il pourra éventuellement être fait des propositions pour mieux prendre en compte les paysages et l'accueil du public.

La prochaine **sortie botanique annuelle** autour des mares et des zones humides de Sénart, organisée conjointement par la SBF et SFMIII, et animée depuis 2002 par Jean GUITTET [1] aura lieu :

Jeudi 26 août 2010 de 9 heures 30 à 17 heures 30

Rendez-vous Parking des Bosserons à Montgeron

(Accès par la Pyramide de Brunoy, tourner à gauche au premier carrefour)

Cette sortie sera consacrée en priorité à des tourbières qui ont déjà été visitées lors de sorties botaniques antérieures (cf. surtout [3] et [4]). Ces tourbières avaient alors fait l'objet de propositions de gestion dont la mise en œuvre a souvent commencé. Les nouvelles préconisations devront évidemment prendre en compte l'évolution de ces milieux mais aussi s'articuler avec la gestion forestière suivant la philosophie générale du plan de gestion des mares de Sénart.

## Références

- [1] ARNAL (G.) & GUITTET (J.), 2004. Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne. Biotope, Mèze. 608 pp.
- [2] Collectif, 2009. Plan de gestion des mares (2010-2014) : document collectif du groupe de travail «Mares Sénart». Office National des Forêts. Fontainebleau, 68 pp.
- [3] HERBUVEAUX (G.), 2005. Vers un plan de gestion des tourbières à Sénart. Sénart Forêt du III<sup>e</sup> Millénaire. Fresnes. 18 pp.  
[[http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc\\_download/95-vers-un\\_plan-de-gestion-des-tourbieres-a-senart-2005](http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc_download/95-vers-un_plan-de-gestion-des-tourbieres-a-senart-2005)]
- [4] HERBUVEAUX (G.), 2007. Sortie botanique 2007 autour des mares et zones humides de la forêt de Sénart (Essonne). SFMIII. Fresnes. 13 pp.  
[[http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc\\_download/105-sortie-botanique-2007-autour-des-mares-et-zones-humides-de-la-foret-de-senart-essonne](http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc_download/105-sortie-botanique-2007-autour-des-mares-et-zones-humides-de-la-foret-de-senart-essonne)]
- [5] HERBUVEAUX (G.), TANANT (M.), PONGE (JF.), MORÈRE (JJ.), DEGOVE (B.), 2009. Intégration des mares dans la gestion du massif forestier de Sénart (Essonne). Société Batrachologique de France, Fresnes, 28 pp.  
[[http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc\\_download/85-integration-des-mares-dans-la-gestion-du-massif-forestier-de-senart-essonne](http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc_download/85-integration-des-mares-dans-la-gestion-du-massif-forestier-de-senart-essonne)]
- [6] HERBUVEAUX (G.), PONGE (JF.), CLIMENT (A.), LAURENTIN (C.), 2010. Etudes stratigraphiques *tourbières* 2009 dans les forêts de Sénart (Essonne) et de la Grange (Essonne et Val-de-Marne). Sénart Forêt du III<sup>e</sup> Millénaire, Yerres, 23 pp.  
[[http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc\\_download/97-etudes-stratigraphiques-tourbieres-2009-dans-les-forets-de-senart-essonne-et-de-lagrang-essonne](http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc_download/97-etudes-stratigraphiques-tourbieres-2009-dans-les-forets-de-senart-essonne-et-de-lagrang-essonne)]
- [7] PISCHEDDA (D.) (collectif coord. par), 2009. Guide pratique : pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt « PROSOL ». Office National des Forêts, 110 pp.
- [8] PONGE (JF.), 2010. Sortie du groupe d'étude des landes de Sénart du mardi 4 mai 2010. Sénart Forêt du III<sup>e</sup> Millénaire et Société Batrachologique de France, Fresnes 5 pp.  
[[http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc\\_download/101-sortie-du-groupe-detude-des-landes-de-senart-du-mardi-4-mai-2010](http://www.natureparif.fr/fr/documentation/doc_download/101-sortie-du-groupe-detude-des-landes-de-senart-du-mardi-4-mai-2010)]
- [9] VELUT (C.), 2001. Les mares de la forêt domaniale de Sénart. Ecole Nationale des Sciences Géographiques. 13 pp. + annexes.